

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-29-03-UR SF N° 034 PLAN DE RAVALEMENT DES FAÇADES - AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) – RUE DU PORT

Par délibération datée du 5 mai 2021, le Conseil Municipal a instauré une aide financière aux particuliers pour la valorisation du patrimoine au sein du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Trévoux.

Ces aides sont destinées aux ravalements de façades, aux travaux d'intérêt architectural et aux réhabilitations des toitures.

Une demande a été déposée en mairie concernant l'immeuble situé au 3 rue du Port, pour des travaux de façade et de toiture.

Le montant des travaux éligibles se monte à 13 951,59€ HT.

Le montant prévisionnel de la subvention est égal à 50% (profil bleu) du montant éligible, soit 6 975,80€ plafonné à 3 000€.

La subvention calculée en fonction des critères d'attribution est ainsi de 3 000 euros, à attribuer à M. Michel RENAUD.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 000€ à M. Michel RENAUD pour des travaux de ravalement de façade et de réfection de toiture.

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

